ஒருவர் அறிந்தால்
ரகசியம்

இருவர் அறிந்தால்

Lettre du
CERCLE CULTUREL DES PONDICHERIENS
* * * * *
புதுச்சேரியர் கலை மன்ற மடல்

Rédaction: M.Gobalakichenane
22 Villa Boissière, 91400 Orsay, France

ISSN 1273-1048
No.81
Septembre 2013

Organe de Liaison des Ressortissants de l'Inde ex-française : **Pondichéry, Karikal, Mahé, Yanaon (et Chandernagor)**
MPT Courdimanche

Hommage à Rabindranath Tagore

Deux ans après la célébration du 150ème anniversaire de Rabindranath Tagore (cf.LCCP no.74), le monde se remémore, en 2013, le 100ème anniversaire du premier prix Nobel littérature honorant un Indien ou plutôt un Bengali, car il appartient aussi bien à l'Union Indienne qu'au Bangladesh. Rappelons que ce sont ses chants qui ont donné l'hymne national indien en 1947 et celui du Bangladesh en 1971. Personnage à multiples facettes comme Victor Hugo en France, Tagore, fondateur de l'Université de Santiniketan (Viswabharati), est une figure universelle.

Alors que Tagore a composé ce poème en bengali (langue de Chandernagor), nous en publions sa traduction française et sa traduction tamoule qui sont tout aussi admirables qu'émouvantes.

M.G

Le Métier d'Auteur

Tu dis que Papa compose une quantité de
livres,
Mais je ne comprends rien à ce
qu'il écrit.

Il a passé toute la soirée à te faire
la lecture,
Mais as-tu vraiment pu découvrir ce que
tout cela signifiait ?

Toi, Maman, tu sais raconter
de si jolies histoires !
Je me demande pourquoi Papa ne peut
en écrire de pareilles.
…

Souvent, quand il est en retard pour son bain,
tu dois aller l'appeler cent fois.
Tu l'attends, tu tiens les plats au chaud
pour lui,
Mais il continue à écrire et oublie tout.

Papa s'amuse constamment à faire des livres.
S'il m'arrive, par hasard, d'aller jouer dans
la chambre de Papa,
Tu viens vite me chercher et tu m'appelles
un petit méchant !
…

R.Tagore, Extrait de 'La jeune Lune'
(trad.de Sturge Moore, éd.Gallimard, 1963)

அப்பாவின் புரியாத விளையாட்டு !

'அப்பா நூல் எழுதுகின்றார், அறிஞர் !' என்றே
அம்மா, நீ எனக்குரைத்தாய் ! நானும் பார்ப்பேன்
அப்படித்தான் அவர் என்ன எழுதுகின்றார் ?
அணுவளவும் புரியவில்லை, ஏனோ அம்மா ?

மாலைவரை அவர் உனக்குப் படித்துக் காட்டி
மகிழ்கின்றார். ஆனாலும், நீதான் சொல்லேன்
ஏலுமட்டும் முயன்றாலும் அவர் எழுத்தில்
எள்ளளவும் உனக்கேனும் புரிந்த துண்டா ?

நீஎனக்குச் சொல்வாயே கதைகள் ! ஆகா
நினைத்தாலே நெஞ்சினிக்கும், மெய்சிலிர்க்கும்.
ஆய ஒரு கதை அதுபோல் ஒன்று கூட
அப்பாவும் எழுதவில்லை, ஏனோ அம்மா ?

குளிப்பதற்கு வாருங்கள் என்று நீயும்
கூவுகின்றாய் நூறு முறை, வரவேமாட்டார்
அளிக்கின்றாய் சூடாக்கி உணவே, ஆனால்
ஆறி அது குளிர்ந்துபோம், வரவேமாட்டார்.

எப்பொழுதும் நூல் எழுதும் விளையாட்டுத்தான் !
இதற்கவரைக் கடிந்துரைக்க மாட்டாய், ஆனால்
அப்பாவின் அறைக்குநான் ஆடச்சென்றால்
அதட்டிஎனைத் திட்டுகின்றாய், ஏனோ அம்மா ?

(De 'La jeune lune', trad. tamoule de *Ma.Ilé. Tangappâ*
தமிழில் மா.இலெ.தங்கப்பா, 2002)

Pondichéry dans la politique internationale de Nehru

நேருவின் வெளியுறவு அரசியலில் புதுச்சேரி

Le destin des Etablissements français de l'Inde était très lié à la politique internationale de l'époque : Corée, Tiers-Monde, Guerre d'Indochine, Conférence de Genève, Présidence de l'Inde de la Commission Internationale de Contrôle, Guerre de Suez, Révolte en Hongrie, Algérie - FLN, GPRA - (cf. évocations sommaires dans LCCP nos.23, 45, 72, 78 et 79).

La récente thèse en trois volumes de D.Camenen apporte des détails précis sur les événements et les tractations d'alors qui intéressent certes les Pondichériens mais également les historiens et tous ceux qui veulent comprendre les enchaînements. En voici quelques extraits:

Le 28 mai 1956, le traité de cession des Etablissements français de l'Inde est signé par Nehru et Ostrorog. Cet « événement historique qui n'a retenu l'attention de personne », selon la formule de Bertholz, correspondant du quotidien suisse *National Zeitung* inaugure une période transitoire de six ans.

En Inde, le Conseil des ministres ratifie le traité deux jours après sa signature. En attendant que la France fasse de même, New Delhi respecte scrupuleusement les termes de l'accord...

De son côté, la France tergiverse. Le 2 août 1956, le projet de ratification est déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. La commission des Affaires Etrangères est chargée de discuter la question, mais des renseignements émanant du Quai d'Orsay font état de dissensions au sein de la commission : l'attitude indienne dans l'affaire hongroise aurait « fortement ému les milieux parlementaires français ». Une majorité se dresse contre l'ouverture des débats. A l'assemblée de l'Union française, l'opposition est également puissante. Le député Laurent-Eynac prend la parole: «…Si le gouvernement indien plaidait l'unité géographique qu'il recherche, peut-être le gouvernement français aurait-il été bien inspiré de lui suggérer de rechercher cette unité vers d'anciens territoires de l'empire des Indes (1), et non de ces comptoirs qui se bornaient à être des fenêtres ouvertes sur l'Occident. - ou des judas! » ironise un autre parlementaire.

Le 1er mars 1957, l'assemblée de l'Union française émet un avis défavorable. Ce n'est que le 19 juillet 1957 que la commission des Affaires extérieures accepte les conclusions du rapporteur Devinat et se prononce en faveur de la ratification du traité de cession.

Le Parlement doit maintenant traiter le dossier. Cependant, la France est empêtrée dans le conflit algérien et l'affaire des Etablissements est secondaire. En outre, le gouvernement français subit les pressions d'un « lobby pondichérien » hostile à la ratification. Si ce groupe reste peu important numériquement, il n'en demeure pas moins très actif. Arthur Annasse, président des Patriotes de l'Inde française demande la double nationalité pour les Français de l'Inde... Ostrorog met en garde le Quai d'Orsay du retour à Paris du sénateur Hamon : ce dernier est <u>persuadé que la population des enclaves opterait pour la France en cas de référendum</u>.

L'arrivée du général de Gaulle au pouvoir fait croire à certains que la France contestera la validité du traité de cession. A Pondichéry, son investiture soulève l'enthousiasme, ce qui inquiète les officiels indiens. La République Française exulte : « il faut vraiment être affligé de délire paranoïaque pour supposer, un seul instant, que Charles de Gaulle, vivante incarnation du patriotisme et de l'héroïsme français, puisse se ravaler au niveau du masochisme du ghetto PMF dont on sait qu'à Genève, en 1954, il n'a pas hésité à conclure le pacte de prostitution à l'Inde de notre territoire et de la gloire française qui s'y attache en récompense des tractations malpropres menées avec le Viet-minh, au nom de la France, par le Méphisto indien Krishna Menon ». De Gaulle se montre pourtant inflexible : son gouvernement entérine les accords passés sous la IVème République. A l'occasion du référendum du 28 septembre 1958, Annasse sollicite pour les Pondichériens de voter et de décider de leur adhésion à la Communauté : le gouvernement français refuse.

(1) Référence au Pakistan. Ajoutons également ici que Pondichéry, Karikal, Mahé, Yanaon et Chandernagor n'ont pas été cédés aux 17ème et 18ème s. à la France par New Delhi.

De Gaulle considère les Comptoirs comme définitivement perdus. A tel point que le FLN peut librement y relayer sa propagande. En août 1958, Chérif Guellal organise une conférence à Pondichéry, à l'initiative d'un comité hétéroclite composé de musulmans, d'un instituteur du Collège français et du vice-président de l'Assemblée représentative. Devant plusieurs centaines de personnes réunies place Schoelcher (2), il s'en prend à la politique algérienne de la France…

L'affaire des Etablissements prend encore plus de retard avec le changement de régime. Qui plus est, de Gaulle doit s'atteler en priorité à la question algérienne, ce que comprend parfaitement Nehru.

Recevant l'ambassadeur de France, en octobre 1961, Nehru évoque son souhait de voir la France ratifier au plus vite le traité de cession avant février 1962, c'est-à-dire avant les élections générales indiennes (3). La perspective de la ratification incite d'autant plus à s'abstenir de reconnaître le GPRA (4). Cela suscite d'ailleurs l'admiration de Paul Gore-Booth : le haut commissaire britannique est persuadé que le Quai d'Orsay a remarquablement manœuvré en parvenant à arracher la non-reconnaissance du GPRA par l'Inde, simplement grâce à l'affaire des Etablissements.

Le règlement de la guerre d'Algérie donne à de Gaulle l'occasion de se pencher à nouveau sur le problème des Comptoirs. Le 15 décembre 1961, le projet de loi « autorisant la ratification du traité de cession des Etablissements de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon signé à New Delhi le 28 mai 1956 » est déposé à l'Assemblée nationale.

Le 12 juillet 1962, soit quelques jours après l'indépendance de l'Algérie, les parlementaires discutent le projet de loi. Le rapporteur Boscher insiste sur l'intérêt, pour la France, de conserver l'amitié de l'Inde, grande puissance du monde asiatique. Il rappelle à ce titre les conséquences funestes de l'obstination portugaise à Goa (5). Le 16 août, les instruments de ratification du traité de 1956 sont échangés.

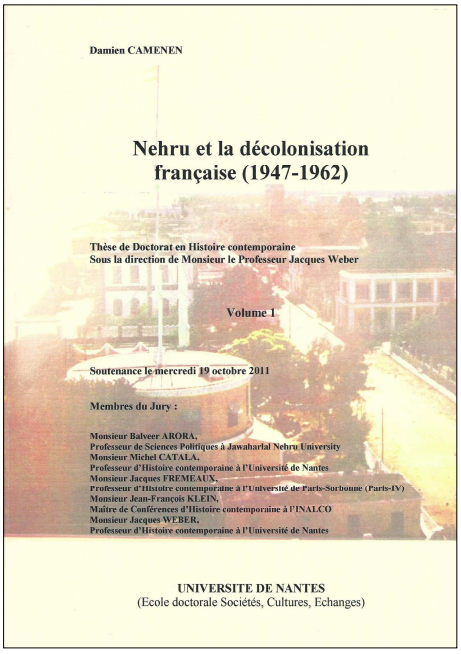

Couverture de la thèse de D.Camanen (vol.1)

Le traité de cession (6) offre à la France diverses garanties : maintien des institutions à caractère scientifique ou culturel français (article 1), notamment l'Institut de Pondichéry, inauguré le 21 mars 1955 (article 24), équivalence des diplômes et grades universitaires français et indiens pour l'accession aux études supérieures et aux carrières administratives (article 25); le français est la langue officielle « aussi longtemps que les représentants élus n'auront pas pris une décision différente » (article 28).

De plus les habitants de Pondichéry bénéficient du *choix de leur nationalité. A compter du 16 août 1962, un délai de six mois est octroyé aux populations des anciens Etablissements*. Le 15 février 1963, 4 944 adultes optent pour la nationalité française, soit 7 106 personnes en dénombrant leurs enfants. Ce chiffre représente 6,6% des ressortissants des enclaves, ce qui ne surprend guère les autorités françaises : en 1955, le consulat de Pondichéry donnait une estimation d'environ 5 % (7).

Ainsi, Paris offre cette « fenêtre ouverte par où la France et l'Inde pourraient communiquer »

Extraits de la thèse '*Nehru et la décolonisation française (1947-1962)*', Damien Camenen, Université de Nantes, 2011

(2) Connue aussi sous le nom d'Odiensalai, actuel 'Anna ThiDal'.
(3) Ce sont les troisièmes organisées depuis l'Indépendance.
(4) Gouvernement Provisoire de la République Algérienne.
(5) Le 17 décembre 1961, l'Union Indienne avait occupé par la force le territoire portugais Goa.
(6) On en réalisera plus tard les importantes lacunes et erreurs (coutumes locales ignorées, nombreuses enclaves sans continuité territoriale).
(7) Les populations des quatre Comptoirs n'avaient pas été bien informées sur le devenir des possibles 'optants' : le Consulat de France semble avoir été bien vague (période de difficile rapatriement des 'Pieds-noirs' en Métropole).

மதாம் தெ பிரேனின் விதவை நிதி விண்ணப்பம் – Demande de Pension de Mme De Fresne

Parmi les gouverneurs de Pondichéry, certains sont rappelés dans les noms des rues, comme François Martin, Law de Lauriston (Jean), Bellecombe, excepté Dupleix remplacé par Jawaharlal Nehru. D'autres comme de Fresne, également très populaires durant leur magistère, restent oubliés sauf par les historiens. Camille-Charles Le Clerc de Fresne (1741-1797), originaire de la région lyonnaise, a eu une vie très mouvementée à Pondichéry, lors du passage de l'Ancien Régime à la Révolution française. Le 'Journal de Vîrânaicker II, 1778-1792' tamoul (**இரண்டாம் வீராநாய்க்கர்**, cf. LCCP no.77) le cite plus de cinquante fois.

Fils de Jacques Le Clerc de Fresne, chevalier de St Louis, ancien major de Lyon, et de Catherine Boisse, Camille-Charles Le Clerc de Fresne est né le 26 février 1741. Devenu Officier dans le régiment du Lyonnais à l'âge de 16 ans, en mars 1757, il gravit vite les échelons. Lieutenant en août de la même année, capitaine en juillet 1769, major du régiment Royal Comptois en avril 1779, lieutenant–colonel en juin 1780, il commande le 2ème bataillon du Royal Comtois qui va combattre en Martinique durant la guerre d'Indépendance américaine. Il s'illustre dans les opérations victorieuses de Tobago et de Saint-Eustache ainsi qu'à Saint Christophe et Nièves (Saint Kitts et Nevis pour les Anglais). Rentré en France, il est nommé lieutenant-colonel du régiment de l'Auxerrois en novembre 1782.

En avril 1784, il est nommé commandant du régiment de l'Ile Bourbon. Commence alors une nouvelle carrière dans l'Océan Indien. Arrivé à bord de *La Subtile* en Ile de France, il remplace, d'avril à juin 1785, le vicomte de Souillac parti prendre possession des comptoirs français en Inde, quelques mois après la mort de Bussy. Nommé à Pondichéry comme commandant, il sert sous les gouverneurs de Cossigny et Conway. Le 30 juin 1788, il épouse, à 47 ans, la fille du capitaine de port de Solminihac, Emile Thomasse (VNR II, p.165). La bénédiction est donnée par l'évêque d'Adran alias Mgr. Pigneau de Béhaine de passage à Pondichéry (cf. LCCP no.48). A son fils, né le 9 mai 1789, il donne les prénoms de Camille Emile Pondichéry. Le chroniqueur tamoul occupé à noter alors le retour de France des ambassadeurs de Tippou accueillis plutôt mal par Conway, n'omet pas de signaler plus tard la naissance de sa fille, le 7 mars 1791 (VNR II, p.237), et la distribution de sucre faite à cette occasion, aux frais des chefs tamouls, à toute la population française et autres notables locaux.

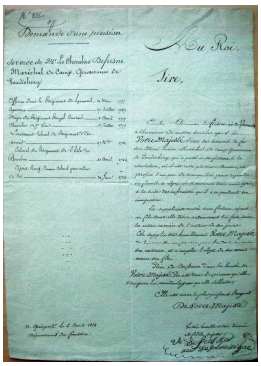

Au départ de Conway pour l'Ile de France, le 4 octobre 1789, il devient gouverneur de Pondichéry (p.196) qui, après l'arrivée des premières nouvelles de la Révolution française fin février 1790, connaît plusieurs soubresauts. En l'absence des directives de la Métropole, il administre avec sagesse, sans heurts. VNR II raconte l'assistance de Mme de Fresne à la réception donnée lors du mariage du jeune Tirouvengadappillai IV, le 12 juillet 1791 (p.244) et son départ avec ses enfants et sa mère Mme Solminihac, le 9 août 1791 (p.249).

L'élection de l'Assemblée Coloniale représentative, de son Président et celle ensuite du Maire de Pondichéry réduisent son autorité, encore diminuée par l'arrivée du commissaire civil Lescallier. Déçu par la tournure des nouveaux événements et sentant la fatigue de l'âge, il demande son rappel en janvier 1793. Embarqué sur un navire américain, il arrive en Angleterre; puis, passant par la Suisse, il réussit à rentrer chez son oncle et tuteur Boisse, juge de paix à St Symphorien le Château, près de Lyon. Quelques mois plus tard, il expire en janvier 1797.

Mme de Fresne, partie de Pondichéry en août 1791, est rentrée en Bretagne et achète le manoir dit 'Chef-du-Bois'. Plus tard, son fils Camille-Emile Pondichéry deviendra maire-adjoint de Moëlan-sur-Mer.

Après la première abdication de Napoléon en 1814, le roi Louis XVIII étant revenu en France, Mme de Fresne, restée probablement monarchiste et ne bénéficiant pas de revenus réguliers dus aux services passés de son mari décédé, n'hésite pas à lui envoyer la supplique suivante :

« *Emilie Thomase de Fresne née de Solminihac a l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté l'état des services de feu son mari ancien Maréchal de camp, gouverneur de Pondichéry qui a passé en Angleterre à la révolution où il est resté plusieurs années et profita d'un peu de tranquilité pour rejoindre sa famille à Lyon où il mourut trois mois après à la suite des infirmités qu'il a eu pendant son émigration.*

La suppliante restée sans fortune ayant un fils dont elle désire ardemment lui faire suivre la même carrière de l'auteur de ses jours. Elle supplie très humblement Votre Majesté de lui accorder une pension pour l'aider à soutenir son existence et à remplir l'objet de son attente envers son fils.

Plein de confiance dans la bonté de Votre Majesté elle est dans l'espérance qu'elle daignera lui accorder la grace qu'elle sollicite.

Elle est avec le plus profond Respect de Votre Majesté,
La très humble et très dévouée et fidèle sujette,
A Quimperlé le 6 août 1814, Département du Finistère,
Vve De Fresne née De Solminihac »

Nous remercions M.M. Boudic, Coatpont, Dupont et Questel pour leurs précieux renseignements.

M.Gobalakichenane

Les articles de **La Lettre du Cercle Culturel des Pondichériens** (archivage depuis le No.3) sont sur :
http: //**www.puduchery.org**
Toute reproduction doit être accompagnée de la citation de la source